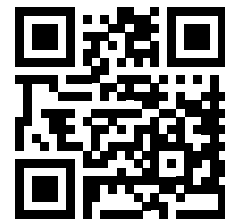




Model RB-122E

Coupe-circuit en cas de manque d'eau de type à conductance pour les chaudières à eau chaude résidentielles et commerciales



1 Informations générales

1.1 Sécurité générale



AVERTISSEMENT:



Avant toute utilisation du produit, lire les instructions. Conserver ces instructions pour toute référence ultérieure.



AVERTISSEMENT:

Tous les travaux doivent être exécutés par un personnel qualifié formé à l'application, l'installation et l'entretien de la plomberie, de l'équipement et/ou des systèmes à vapeur et électriques, conformément aux codes et règlements en vigueur.



AVERTISSEMENT:

Les schémas du fabricant de chaudières doivent être suivis. Si le schéma du fabricant de chaudière n'existe pas ou n'est pas disponible auprès du fabricant de chaudière, consulter les schémas fournis dans ce document.



AVERTISSEMENT:

Pour éviter les brûlures graves, la chaudière doit être refroidie à 80 °F (27 °C) et la pression doit être de 0 psi (0 bar) avant l'entretien.



AVERTISSEMENT:

La commande de la sonde doit être connectée en série avec toutes les autres commandes de fonctionnement et de sécurité de la chaudière.



AVERTISSEMENT:

Avertissement proposition 65 de la Californie! Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment le plomb, qui est reconnu par l'État de la Californie comme pouvant être un cancérigène et causer des anomalies congénitales ou autres problèmes de reproduction. Pour plus d'informations : www.P65Warnings.ca.gov.



AVERTISSEMENT:

Les commandes précédentes ne doivent jamais être installées sur un nouveau système. Installer toujours de nouvelles commandes sur une nouvelle chaudière ou un nouveau système. Le non-respect de cet avertissement peut entraîner des dommages matériels, des blessures ou la mort.

AVIS:

Le non-respect de cet avertissement peut entraîner des dommages matériels, des blessures ou la mort.



MISE EN GARDE:

Un intervalle de remplacement plus fréquent peut être nécessaire en fonction de l'état de l'appareil au moment de l'inspection. La garantie de McDonnell & Miller est d'un (1) an à compter de la date d'installation ou de deux (2) ans à compter de la date de fabrication, selon la première éventualité, à moins qu'une période plus longue ne soit spécifiée dans la documentation du produit (la « Garantie »). Voir la rubrique Garantie pour utilisation commerciale.

2 Fonctionnement

Nécessite une alimentation de 120 VCA et peut commuter des circuits de commande de brûleur de 120 VCA ou 24 VCA.

Le coupe-circuit en cas de manque d'eau du modèle RB-122E est spécialement conçu pour fournir une coupure du brûleur en cas de perte d'eau dangereuse, qui peut résulter d'un radiateur ou d'un tuyau brisé ou qui fuit, ou d'une section fissurée dans la chaudière.

2.1 Spécifications

Température :

Entreposage : -40 °C à 49 °C (-40 °F à 120 °F)

Ambiante : 0 °C à 49 °C (32 °F à 120 °F)

Humidité : 85 % (sans condensation)

Pression maximale de l'eau : 160 psi (11,2 kg/cm²)

Température maximale de l'eau : 121 °C (250 °F)

Tableau 1 : Valeurs nominales de contact électrique

Tension	Valeur nominale du circuit de la pompe (ampères)		Fonction pilote
	Pleine charge	Rotor bloqué	
120 VCA	5,8	34,8	125 VA à 120 VCA

DOB : Jusqu'à 5 secondes.

Classification du boîtier : NEMA 1 à usage général

Sensibilité de la sonde : 20 000 ohms

Liquide conducteur requis (mélanges possibles eau/glycol jusqu'à 50 % de concentration).

Caractéristiques :

- Réinitialisation automatique après une panne de courant
- Bouton de test pour vérifier le fonctionnement
- Sonde courte pour une installation dans un tuyau de 1-1/4 po (32 mm) ou plus grand
- Sonde autonettoyante

Tension de contrôle : 120 VCA
 HZ : 50/60
 Consommation de courant : 3,1 VA

3 Installation

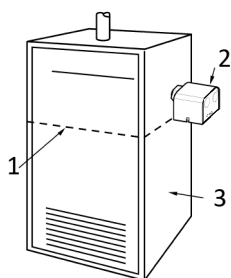
3.1 ÉTAPE 1 – Emplacement d'installation de la commande de la sonde

Déterminer où installer la commande de la sonde en fonction des exigences suivantes :

1. Si des tarauds sont fournis sur la chaudière, installer la commande de la sonde dans un taraud situé au-dessus du niveau d'eau sécuritaire minimum, comme spécifié par le fabricant de la chaudière. En l'absence de spécification par le fabricant de la chaudière, si aucun niveau d'eau sécuritaire minimum n'est indiqué, contacter le fabricant de la chaudière.
2. Si aucun taraud n'est fourni sur la chaudière, installer la commande de sonde dans une tête ou un tuyau montant au-dessus de la chaudière. Se reporter aux schémas d'installation typiques ci-dessous.

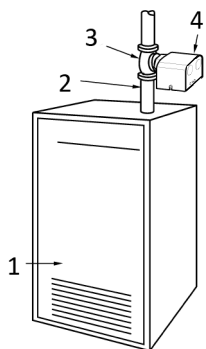
IMPORTANT : Éviter d'installer le produit dans un endroit où de l'eau ou de l'air pourrait être piégé(e).

INSTALLATIONS COURANTES



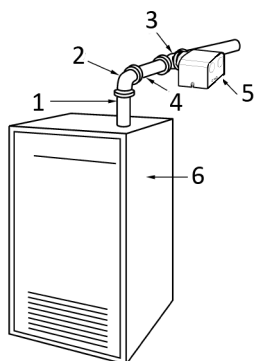
1. Niveau d'eau sécuritaire minimum (variable selon le fabricant de la chaudière)
2. Commande de la sonde
3. Chaudière à eau chaude

Figure 1: À l'horizontale sur le côté de la chaudière



1. Chaudière à eau chaude
2. Tuyau montant
3. Raccord en T
4. Commande de la sonde

Figure 2: À la verticale dans le tuyau montant



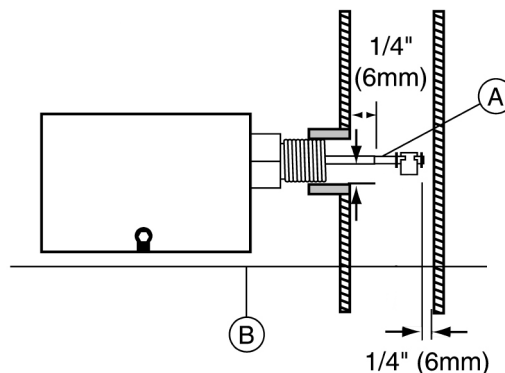
1. Tuyau montant
2. Coude de tuyau
3. Raccord en T
4. Tuyau de tête
5. Commande de la sonde
6. Chaudière à eau chaude

Figure 3: À l'horizontale dans le tuyau de tête

3.2 ÉTAPE 2 - Installation du coupe-circuit en cas de manque d'eau

Selon les critères suivants, trouver une position appropriée pour la sonde (A) :

1. S'assurer que les extrémités et les côtés de la sonde sont à au moins 6,4 mm (1/4 po) de toutes les surfaces métalliques internes.
2. S'assurer que la sonde s'étend dans la cavité de la chaudière pour détecter l'eau.
3. La sonde (A) doit être installée au-dessus du niveau minimum d'eau sécuritaire (B), comme déterminé par le fabricant de la chaudière.

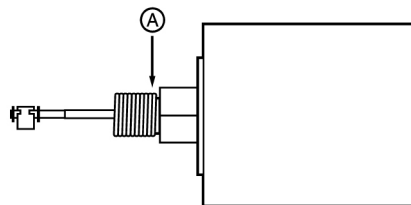


- a. Appliquer un composé d'étanchéité sur les filets de la sonde (A).

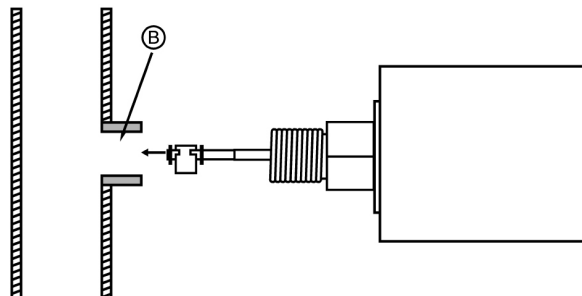


AVERTISSEMENT:

Ne pas utiliser de ruban PTFE. Utiliser uniquement un produit d'étanchéité pour tuyaux. En cas de non-respect de ces instructions, la sonde ne fonctionnera pas comme prévu, ce qui peut entraîner des dommages matériels, des blessures corporelles ou la mort.



- b. Insérer la sonde dans le raccord de chaudière NPT de 3/4 po (19 mm) (B).



- c. À l'aide d'une clé à fourche de 1-3/8 po (35 mm), serrer l'adaptateur hexagonal en laiton (F).

AVIS:

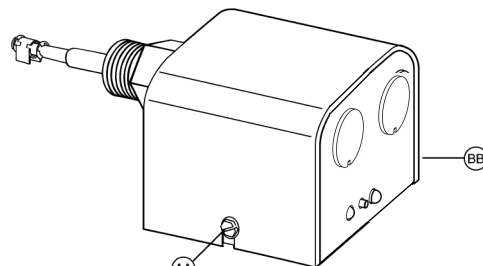
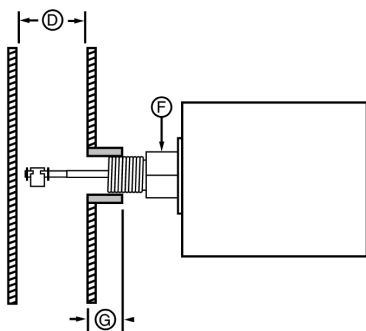
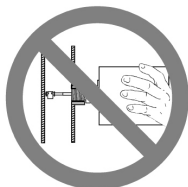
Ne pas tourner le couvercle du boîtier pour serrer la commande de la sonde, au risque de l'endommager.

**AVERTISSEMENT:**

Pour éviter un incendie sec qui pourrait provoquer un incendie, il doit y avoir une largeur minimale de 2 po (51 mm) dans la section du chauffe-eau (D) et le raccord NPT de 3/4 po (20 mm) doit être de 1/2 po (12,7 mm) de longueur (G) pour l'installation et le fonctionnement de la sonde.

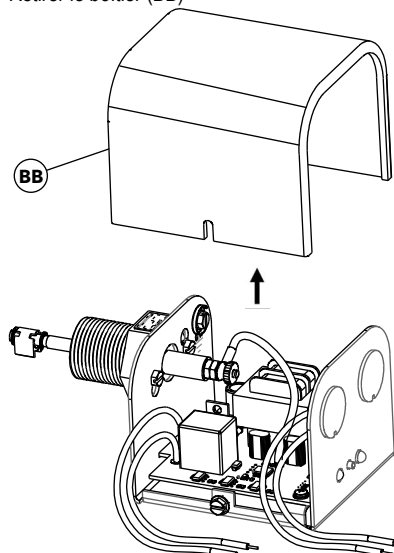
AVIS:

Le non-respect de cet avertissement peut entraîner des dommages matériels, des blessures ou la mort.



Both sides

2. Retirer le boîtier (BB)

**3.3 ÉTAPE 3 - Câblage électrique****AVERTISSEMENT:**

Pour éviter tout risque d'électrocution, couper l'alimentation électrique avant d'effectuer les raccordements électriques.

**AVERTISSEMENT:**

Ce coupe-circuit en cas de manque d'eau doit être installé en série avec les autres limiteurs et commandes de fonctionnement installés sur la chaudière. Après l'installation, vérifier le bon fonctionnement des limiteurs et commandes de fonctionnement avant de quitter le site.

**AVERTISSEMENT:**

Tous les travaux doivent être exécutés par un personnel qualifié formé à l'application, l'installation et l'entretien de la plomberie, de l'équipement et/ou des systèmes à vapeur et électriques, conformément aux codes et règlements en vigueur.

AVIS:

Le non-respect de cet avertissement peut entraîner des dommages matériels, des blessures ou la mort.

**AVERTISSEMENT:**

Les schémas du fabricant de chaudières doivent être suivis. Si le schéma du fabricant de chaudière n'existe pas ou n'est pas disponible auprès du fabricant de chaudière, consulter les schémas fournis dans ce document.

**AVERTISSEMENT:**

Pour éviter un incendie électrique ou des dommages à l'équipement, l'isolation du câblage électrique doit avoir une valeur nominale de 167 °F (75 °C) si la température du liquide dépasse 180 °F (82 °C).

1. Desserrer, mais ne pas retirer les deux (2) vis (AA) du couvercle du boîtier (BB).

Suivre la procédure dans « Option 1 » ou dans « Option 2 », selon ce qui convient à votre application.

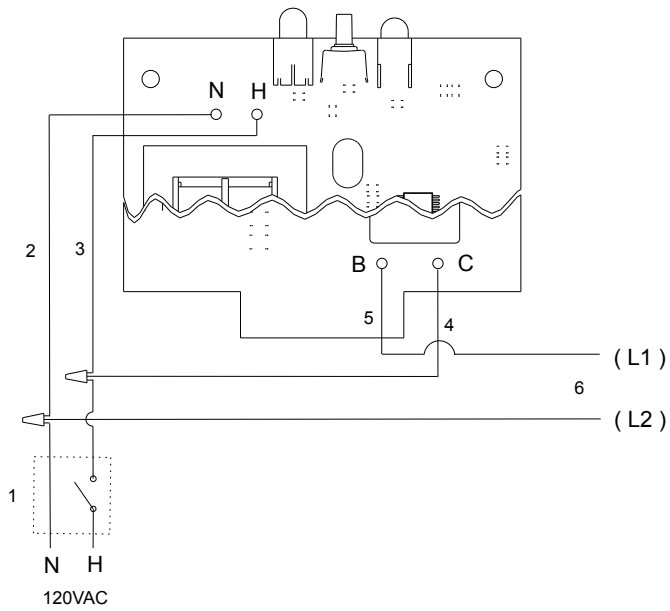
3.3.1 Option 1

Ce schéma peut être utilisé si vous câblez le RB-122E pour interrompre TOUTE l'alimentation de la chaudière lorsqu'un manque d'eau se produit.

La commande peut être câblée de cette façon si la charge en ampères totale de la chaudière ne dépasse pas 5,8 A à 120 VCA lorsque la chaudière fonctionne. Si la charge totale en ampères dépasse 5,8 A à 120 VCA lorsque la chaudière fonctionne, la commande doit être câblée, comme illustré à l'option 2.

À l'aide de l'interrupteur de service de la chaudière comme référence, connecter les fils conformément à l'illustration. Utiliser des serre-fils (non fournis) pour terminer les connexions

- Connecter le fil **blanc (N)**, comme illustré au fil neutre de 120 VCA.
- Connecter le fil **noir (H)** et le fil **jaune (C)**, comme illustré au fil chaud du circuit de 120 VCA de l'interrupteur de service.
- Connecter le fil **jaune (B)**, comme illustré à la connexion L1 sur le panneau de commande de la chaudière.



1. Interrupteur de service
2. Blanc
3. Noir
4. Jaune
5. Jaune
6. Connexions de commande de la chaudière

Passer à l'étape 4 – Test.

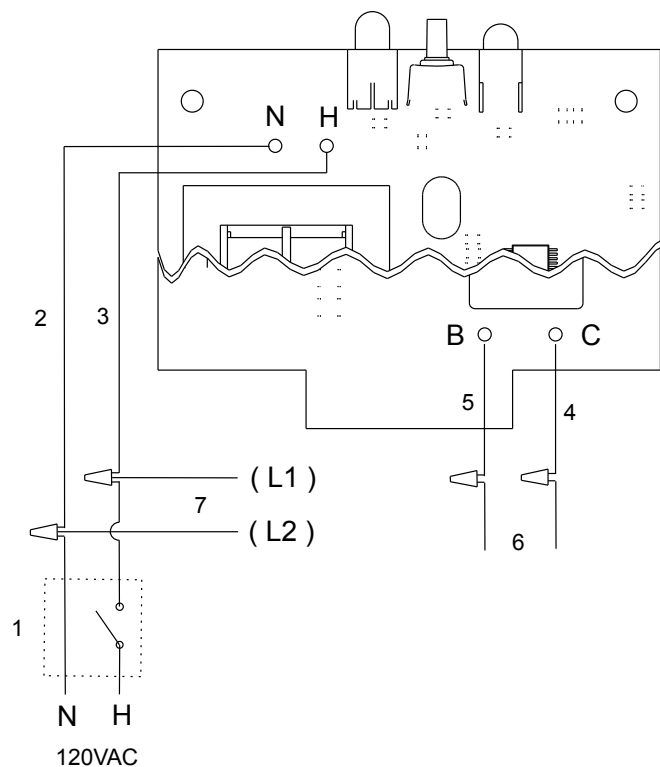
3.3.2 Option 2

Ce schéma peut être utilisé si vous câblez le RB-122E pour interrompre l'alimentation du brûleur de la chaudière ou du circuit de sécurité seulement.

La commande peut être câblée de cette façon pour interrompre un circuit de sécurité de commande de brûleur de 24 VCA ou de 120 VCA. Consulter les schémas de câblage des fabricants de chaudières pour identifier le circuit de sécurité et l'emplacement recommandé pour connecter les fils jaunes.

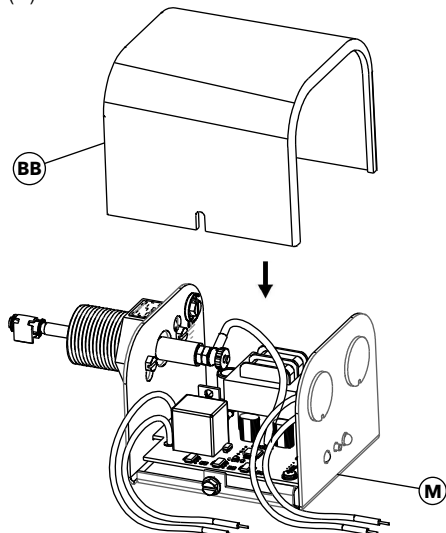
À l'aide de l'interrupteur de service de la chaudière comme référence, connecter les fils conformément à l'illustration. Utiliser des serre-fils (non fournis) pour terminer les connexions

- Connecter le fil **blanc (N)**, comme illustré au fil neutre de 120 VCA.
- Connecter le fil **noir (H)** et le fil jaune, comme illustré au fil sous tension du circuit de 120 VCA.
- Repérer le circuit de sécurité du brûleur de la chaudière et connecter les fils **jaune (B)** et **jaune (C)**, comme illustré pour interrompre le circuit.

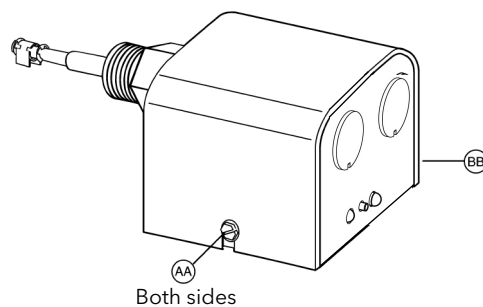


1. Interrupteur de service
2. Blanc
3. Noir
4. Jaune
5. Jaune
6. Câblé en série dans le cadre du circuit de commande du brûleur
7. Connexions de commande de la chaudière

1. Placer le couvercle du boîtier de la commande de sonde (BB) sur le boîtier (M).



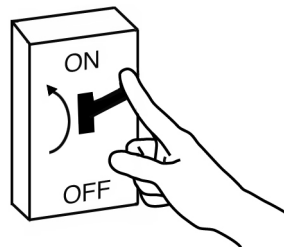
2. Serrer les (2) vis (AA).



4 Essai

Démarrage

1. **Avant de remplir les systèmes**, mettre la chaudière sous tension. Le voyant DEL vert de mise sous tension du coupe-circuit en cas de manque d'eau être allumé. Lorsque le thermostat de la pièce est réglé sur « heat » (chauffe), vérifier que le brûleur **ne fonctionne pas** sans eau dans le système. Le voyant DEL rouge du coupe-circuit en cas de manque d'eau doit être allumé.
2. Remplir le système d'eau. Le voyant DEL rouge du coupe-circuit en cas de manque d'eau doit s'éteindre. Vérifier que le brûleur et le thermostat de la pièce fonctionnent correctement.
3. Vérifier le bon fonctionnement des contrôles de limite et d'opération avant de quitter le site.
4. Vérifier l'étanchéité du raccord fileté du coupe-circuit en cas de manque d'eau. Serrer si nécessaire.
5. Allumer.



Test de la commande à l'aide du « bouton de test »

Le fait d'appuyer sur le « bouton de test » interrompt le circuit de la sonde, ce qui simule la présence d'eau dans la sonde.

1. Maintenir enfoncé le « bouton de test » pendant que le brûleur fonctionne.
2. La combustion doit s'arrêter et la lumière rouge s'allumer si le brûleur est correctement câblé.
3. Relâcher le « bouton de test » ; le voyant rouge doit s'éteindre et la chaudière doit s'allumer si l'eau de cette dernière est en contact avec la sonde.

5 Entretien

Planning

- Tester le coupe-circuit en cas de manque d'eau une fois par an ou plus fréquemment.
- Retirer et inspecter la sonde autonettoyante tous les cinq ans.
- Remplacer la sonde tous les dix ans.
- Remplacer le coupe-circuit en cas de manque d'eau tous les 15 ans.

6 Dépannage

6.1 Dépannage

Panne	Cause	Test	Solution
Défaut de fonctionnement	Aucune tension n'est fournie à la commande de la sonde.	À l'aide d'un voltmètre, vérifier que la tension est envoyée aux fils (H) et (N) de la commande de la sonde.	Si aucune tension n'est fournie, apporter les modifications électriques nécessaires. Si la tension est fournie à la commande de la sonde, mais pas à la sonde, vérifier que les connexions de câblage électrique sont correctes conformément aux instructions. ÉTAPES 3 et 4. Si ces solutions ne résolvent pas le problème, remplacer la commande de la sonde.
	L'extrémité de la sonde est en contact avec la chaudière ou la paroi du tuyau.	Retirer la commande de la sonde. À l'aide d'une règle, vérifier qu'une largeur minimale de 2 po (51 mm) dans la section de la chaudière ou un diamètre intérieur de tuyau de 1 1/4 po (32 mm) sont fournis pour l'installation et le fonctionnement de la sonde.	Installer la commande de la sonde là où il y a une largeur de 2 po (51 mm) dans la section de la chaudière ou un diamètre intérieur de tuyau de 1 1/4 po (32 mm). (Se reporter à la section 3.2 ÉTAPE 2 – Installation du coupe-circuit en cas de manque d'eau.)
	Un ruban PTFE a été utilisé sur la sonde.	Retirer la commande de la sonde et examiner les filets de la sonde.	Retirer le ruban PTFE. Appliquer un composé d'étanchéité sur les filets de la sonde.
	Poche d'air autour de la sonde.		Retirer la commande de la sonde, purger l'air du système en ouvrant la vanne d'alimentation en eau jusqu'à ce que l'eau s'écoule du taraud. Réinstaller la commande de la sonde et fermer la vanne d'alimentation en eau.
	Autres problèmes de câblage électrique et/ou de commande de fonctionnement du système.		Déterminer la cause et résoudre les problèmes.
La chaudière ne s'allume pas, mais le voyant DEL vert RB-122E continue de clignoter 13 fois	La sonde est court-circuitée lors de la mise sous tension.		<ul style="list-style-type: none"> Éteindre la chaudière et vérifier la connexion du câblage de la sonde. Éteindre la chaudière, la vidanger et retirer la commande pour vérifier si la pointe de la sonde touche une surface métallique.
La chaudière ne s'allume pas, mais le voyant DEL vert RB-122E continue de clignoter 1 à 10 fois	Pannes internes	Appuyer sur le bouton de test pendant plus d'une seconde jusqu'à ce que le voyant DEL rouge s'éteigne ou effectuer un cycle d'alimentation pour réinitialiser l'appareil.	Si le problème persiste, remplacer la commande par une nouvelle unité.

7 Garantie

7.1 Garantie pour utilisation commerciale

Garantie. Concernant les biens vendus aux acheteurs commerciaux, le vendeur garantit que les biens vendus ci-dessous (sauf les membranes, joints d'étanchéités, joints, matériaux en élastomère, revêtements et autres « pièces d'usure » ou consommables, qui ne sont pas garantis, sauf indication contraire dans le devis ou formulaire de vente) seront (i) intégrés selon les spécifications indiquées dans le devis ou le formulaire de vente, si ces dernières font partie intégrante de cette entente, et (ii) seront exempts de tout défaut matériel et de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'installation ou de deux (2) ans à compter de la date de fabrication, selon la première éventualité, à moins qu'une période plus longue ne soit spécifiée dans la documentation du produit (la « Garantie »).

Sauf mention contraire dans les lois, le vendeur, à son choix et sans frais pour l'acheteur, réparera ou remplacera tout produit défectueux en vertu de la garantie pour autant que l'acheteur donne un avis écrit au vendeur de toutes déficiences matérielles ou de main-d'œuvre dans les dix (10) jours de la première occurrence d'un défaut ou non-conformité. Au titre de l'option de réparation ou de remplacement, le vendeur n'est pas tenu de retirer ou de payer pour faire retirer le produit défectueux ou d'installer ou de payer pour faire installer le produit réparé ou remplacé, et l'acheteur est responsable de tous les autres coûts, notamment les coûts des services, les frais d'expédition et les dépenses. La méthode ou le moyen de réparation ou de remplacement est à l'entière discrétion du vendeur. Le non-respect par l'acheteur des directives de réparation ou de remplacement du vendeur met fin aux obligations du vendeur en vertu de la présente garantie et annule la garantie. Toutes pièces réparées ou remplacées en vertu de la garantie sont garanties uniquement pour la durée restante de la garantie sur les pièces qui ont été réparées ou remplacées. Le vendeur n'a aucune obligation de garantie envers l'acheteur pour les produits ou les pièces des produits qui : (a) ont été réparés par des tiers autres que le vendeur ou sans l'approbation écrite du vendeur; (b) ont fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise application, d'une négligence, d'une modification, d'un accident ou d'un dommage physique; (c) ont été utilisés de manière contraire aux instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien du vendeur; (d) ont été endommagés par une usure normale, de la corrosion ou des produits chimiques; (e) ont été endommagés par des conditions anormales, des vibrations, une amorce inadéquate ou une utilisation sans débit; (f) ont été endommagés par un bloc d'alimentation défectueux ou une mauvaise protection électrique; ou (g) ont été endommagés par l'utilisation d'un équipement auxiliaire non vendu ni approuvé par le vendeur. Dans le cas des produits non fabriqués par le vendeur, ce dernier n'offre aucune garantie; toutefois, le vendeur va accorder la garantie à l'acheteur reçue du fournisseur de ces produits.

LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION MODALITÉ EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT CONCERNANT LES BIENS FOURNIS AUX PRÉSENTES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI EST PAR LA PRÉSENTE EXPRESSÉMENT REJETÉE ET EXCLUE. SAUF DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'EXIGE, LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR ET L'OBLIGATION GLOBALE DU VENDEUR EN CAS DE VIOLATION DE L'UNE DES GARANTIES QUI PRÉCÈDE SE LIMITENT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT ET DANS TOUS LES CAS SE LIMITENT AU MONTANT PAYÉ PAR L'ACHETEUR POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX. EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE AUTRE FORME DE DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, LIQUIDÉ, ACCIDENTEL, CONSÉCUTIF, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU SPÉCIAL, NOTAMMENT UNE PERTE DE PROFIT, UNE PERTE D'ÉCONOMIES OU DE RECETTES PRÉVUES, UNE PERTE DE REVENU, UNE PERTE PROVENANT D'UNE ENTREPRISE, UNE PERTE DE PRODUCTION, UNE PERTE D'OPPORTUNITÉ OU UNE PERTE DE RÉPUTATION.

7.2 Garantie limitée au consommateur

Garantie. Concernant les biens vendus à des fins personnelles, familiales ou domestiques, le vendeur garantit que les biens vendus ci-dessous (sauf les membranes, joints d'étanchéités, joints, matériaux en élastomère, revêtements et autres « pièces d'usure » ou consommables, ces derniers n'étant pas garantis sauf indication contraire sur le devis ou formulaire de vente) seront exempts de tout défaut de matériau et de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'installation ou de deux (2) ans à compter du code dateur du produit, selon la première éventualité, à moins qu'une période plus longue n'ait été indiquée sur la documentation du produit (la « Garantie »).

Sauf mention contraire dans les lois, le vendeur, à son choix et sans frais pour l'acheteur, réparera ou remplacera tout produit défectueux en vertu de la garantie pour autant que l'acheteur donne un avis écrit au vendeur de toutes déficiences matérielles ou de main-d'œuvre dans les dix (10) jours de la première occurrence d'un défaut ou non-conformité. Au titre de l'option de réparation ou de remplacement, le vendeur n'est pas tenu de retirer ou de payer pour faire retirer le produit défectueux ou d'installer ou de payer pour faire installer le produit réparé ou remplacé, et l'acheteur est responsable de tous les autres coûts, notamment les coûts des services, les frais d'expédition et les dépenses. La méthode ou le moyen de réparation ou de remplacement est à l'entière discrétion du vendeur. Le non-respect par l'acheteur des directives de réparation ou de remplacement du vendeur met fin aux obligations du vendeur en vertu de la présente garantie et annule la présente garantie. Toutes pièces réparées ou remplacées en vertu de la garantie sont garanties uniquement pour la durée restante de la garantie sur les pièces qui ont été réparées ou remplacées.

Le vendeur n'a aucune obligation de garantie envers l'acheteur pour les produits ou les pièces des produits qui : (a) ont été réparés par des tiers autres que le vendeur ou sans l'approbation écrite du vendeur; (b) ont fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise application, d'une négligence, d'une modification, d'un accident ou d'un dommage physique; (c) ont été utilisés de manière contraire aux instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien du vendeur; (d) ont été endommagés par une usure normale, de la corrosion ou des produits chimiques; (e) ont été endommagés par des conditions anormales, des vibrations, une amorce inadéquate ou une utilisation sans débit; (f) ont été endommagés par un bloc d'alimentation défectueux ou une mauvaise protection électrique; ou (g) ont été endommagés par l'utilisation d'un équipement auxiliaire non vendu ni approuvé par le vendeur. Dans le cas des produits non fabriqués par le vendeur, ce dernier n'offre aucune garantie; toutefois, le vendeur va accorder la garantie à l'acheteur reçue du fournisseur de ces produits.

LA GARANTIE PRÉCÉDENTE VIENT REMPLACER TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN EMPLOI PARTICULIER, SONT LIMITÉES À UN (1) AN À COMPTER DE LA DATE D'INSTALLATION, OU DEUX (2) ANS À COMPTER DU CODE DATEUR DU PRODUIT, SELON LA PREMIÈRE OCCURRENCE. SAUF DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'EXIGE, LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR ET L'OBLIGATION GLOBALE DU VENDEUR EN CAS DE VIOLATION DE L'UNE DES GARANTIES QUI PRÉCÈDE SE LIMITENT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT ET DANS TOUS LES CAS SE LIMITENT AU MONTANT PAYÉ PAR L'ACHETEUR POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX. EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE AUTRE FORME DE DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, LIQUIDÉ, ACCIDENTEL, CONSÉCUTIF, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU SPÉCIAL, NOTAMMENT UNE PERTE DE PROFIT, UNE PERTE D'ÉCONOMIES OU DE RECETTES PRÉVUES, UNE PERTE DE REVENU, UNE PERTE PROVENANT D'UNE ENTREPRISE, UNE PERTE DE PRODUCTION, UNE PERTE D'OPPORTUNITÉ OU UNE PERTE DE RÉPUTATION.

Certains états ne permettent pas les limites de durée d'une garantie implicite, la limite ci-dessus peut ne pas vous concerner. Certains états ne permettent pas une exclusion ou une limite de dommages accidentels ou consécutifs, ainsi les exclusions ci-dessus peuvent ne pas vous concerner. La présente garantie vous accorde des droits légaux spécifiques et il se peut que vous ayez d'autres droits qui peuvent varier d'une province à une autre.

Pour soumettre une réclamation en vertu de la garantie, veuillez contacter d'abord le détaillant auprès de qui vous avez acheté le produit ou appeler le (+1) 847 966-3700 pour connaître le nom et l'adresse du détaillant le plus proche offrant un service de garantie.

Xylem Inc
8200 N. Austin Avenue
Morton Grove, Illinois 60053
USA

Tel: (847) 966-3700
Fax: (847) 965-8379

www.xylem.com/mcdonnellmiller

Xylem et McDonnell & Miller sont des marques ou des marques déposées de Xylem Inc. ou l'une de ses filiales. Toutes les autres marques de commerce ou marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

© 2023 Xylem Inc.

xylem
Let's Solve Water